

Département de l'Allier

Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19 h, le conseil municipal s'est réuni à la salle de la Mairie de Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET.

Convocation du 30 avril 2026

Etaient présents : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Philippe CLUZEL, Jacqueline REDON, Véronique JUTIER, Franck PETIT-JEAN, Emmanuel SCOTTON, Jean-Michel FERRIER, Rebecca RITACCO-NEVES

Secrétaire de séance : Chantal LAPLANCHE

Absents excusés : Mme Françoise MICHEL et M. Anthony LANDRIEAUX

DÉLIBÉRATION n° 9 POUR RÉALISATION DES TRAVAUX D'AJOUT D'ECLAIRAGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Ajout d'éclairage sur le secteur de Montand

- **Ajout d'éclairage sur le secteur de l'Ebaupin**
- **Ajout d'éclairage sur le secteur Louchy**
- **Ajout d'éclairage sur le secteur de l'église**
- **Ajout d'éclairage sur le secteur de Garonne**
- **Ajout d'éclairage sur le secteur de La Vendée**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : montant total 19736 € avec une participation de financement du SDE de 4822 € soit une contribution communale de 14 914 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) D'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.

- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3233 euros lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

Choix des membres représentant le conseil du CCID

Monsieur le maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale doit être instituée dans chaque commune. Celle-ci est élue pour la même durée de mandat que le conseil municipal.

Il faut proposer 24 personnes pour les communes de moins de 2000 habitants. 12 personnes seront retenues par le CCID afin d'établir une liste de 6 titulaires et 6 suppléants.

Pour rappel, des courriers ont été envoyés aux membres déjà élus.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de proposer des noms. Après leur avoir demandé leur accord, une liste sera envoyée au CCID.

Randonnée Jonction Cénologique

La randonnée aura lieu le dimanche 5 juillet avec les communes de Cesset et Montord.

Seront présents ce jour-là : les viticulteurs de la cave et le domaine des Bérioles ainsi que le Foodtruck « A Table ».

Le parcours de cette année sera sur le thème des châteaux. M. Ferrier et Mme Ritacco-Neves sont en charge du tracer.

Mur du cimetière à refaire

M. Petit-Jean signale que le mur du cimetière doit être suivi. En effet, il faut revoir les faitages et suivre les tuiles. Il s'occupe d'avoir un devis et de contacter les employés communaux.

Compte rendu du SDE sur l'étude des panneaux photovoltaïques sur le vestiaire du stade

Les vestiaires du stade ayant été endommagés lors de la tempête de juin 2025, Monsieur le Maire a prévu de faire une étude par le SDE en auto consommation.

Monsieur le Maire informe qu'il donnera plus d'information lors de la prochaine réunion.

Projet PEPIT

Mme Ritacco-Neves propose que la commune mette en place un parcours PEPIT ; PEPIT est une chasse aux trésors qui se pratiquent en extérieur.

Mme Jutier prend en charge le dossier et s'occupe de connaître le prix auprès du CAUE.

Délibération pour les subventions aux associations 2026

Le conseil municipal a procédé au vote des subventions pour l'année 2026. Après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 1 abstention, il a été décidé d'inscrire à l'article 65748 du budget 2026 la somme la somme de 2700 €.

Destinataire des subventions	Proposition 2026
AS NATURASPORT	40.00
FOYER RURAL	260.00
ACCA LOUCHY	180.00
ALLIER MOTO SECURITE	80.00
LOUCHY PATRIMOINE	150.00
APE LOUCHY	250.00
AS. LOUCHY (FOOT)	320.00
AS. SPORT DETENTE LOUCHY	80.00
DONNEURS DE SANG	20.00
CATM	80.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	100.00
DDEN DE L'ALLIER	50.00
FONDATION DU PATRIMOINE	50.00
IFI03	46.00
AMICALE SAPEUR POMPIER	50.00
CLUB VAAP	80.00
DIVERS	859.00
TOTAL	2700.00

Candidature pour les représentants des élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe que la commune doit être représentée par un délégué titulaire et trois délégués suppléants pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.

Par conséquent, ils informent que les membres du conseil municipal peuvent se présenter comme délégués titulaire ou suppléants lors de l'élection qui se tiendra le vendredi 5 Juin à 19 h 00 salle du conseil.

Questions diverses :

- Projet acquisition d'un four échelle : Mme Jacqueline REDON se charge d'obtenir des devis
- Projet d'acquisition d'un congélateur : Mme Laplanche doit demander à AREM à St Pourçain sur Sioule.
- Achat d'un meuble pour la cuisine : Mme Redon se charge de demander à M. RAY Pascal
- Composteur collectif : un seul composteur est à la disposition des administrés. Il se situe au stade. Il est possible d'y accéder les lundis, mercredis, vendredis de 13 h 30 à 14 h 00.
- Mme Redon informe que le spot en bas de l'église ne fonctionne pas
- Mme Laplanche soumet l'idée d'acheter 2 bancs pour mettre au cimetière et 1 pour l'aire de jeux ; elles proposent également d'installer un point d'accueil dans le cimetière pour les cérémonies religieuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Prochains conseils municipaux : Mardi 23 Juin à 19 H

Le Maire,

Bruno CHANET



Maire, Bruno CHANET